

COMMUNE DE JETTE

RAPPORT ANNUEL

**DU COLLEGE DES BOURGMESTRE
ET ECHEVINS**

**PRESENTE EN EXECUTION DE L'ARTICLE 7 DE
L'ORDONNANCE DU
12 JANVIER 2006 SUR LA TRANSPARENCE DES
REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES
PUBLICS BRUXELLOIS**

ANNEE CIVILE 2016

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette

vous présente le rapport annuel de l'année civile 2016 en exécution de l'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Jette, le 31 janvier 2017

Pour le collège :

Par ordre :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

P.-M. Empain

H. Doyen

**INVENTAIRE DE TOUS LES MARCHES PUBLICS
CONCLUS PAR L'ADMINISTRATION
COMMUNALE DE JETTE**

**SERVICE ORDINAIRE ET SERVICE
EXTRAORDINAIRE**

RELEVÉ DES REMUNÉRATIONS ET AVANTAGES
DE TOUTE NATURE AINSI QUE TOUS LES
FRAIS DE REPRÉSENTATION OCTROYÉS
AUX MANDATAIRES PUBLICS

En sa séance du 27/02/2013, le conseil communal a décidé de fixer les rémunérations comme suit :

1. De fixer le montant forfaitaire pour une connexion Internet au domicile des conseillers à 25€ par mois par conseiller;
2. **Jetons de présence des conseillers communaux :**
Le montant du jeton de présence à allouer aux membres du conseil communal qui assistent aux séances du conseil communal ainsi qu'aux séances de la commission unique ou de toute autre commission officielle instituée par le conseil communal, est fixé à 125 € brut.
3. **Rémunération des membres du collège des bourgmestre et échevins :**
Les membres du collège des bourgmestre et échevins sont rémunérés conformément aux dispositions de la nouvelle loi communale.
4. **Outils de travail mis à disposition des mandataires :**
Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les outils de travail suivants peuvent être mis à disposition :
Collège des bourgmestre et échevins : Une voiture de fonction avec chauffeur sera mise à disposition pour l'ensemble des membres du collège des bourgmestre et échevins afin de se déplacer dans le cadre de leur fonction. Les frais d'assurance, d'entretien, de carburant et d'assistance technique sont pris en charge par la commune.
Bourgmestre : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Cabinet du Bourgmestre », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, un GSM dont la totalité des frais d'utilisation est prise en charge par la commune.
Échevins : Un bureau équipé de matériel informatique et de matériel de bureau (notamment papier, enveloppes avec en-tête « Echevin », cartes de visite), une tablette ou un pc hyper portable avec connexion Internet permanente et les licences y afférentes, une intervention forfaitaire mensuelle de 50 € sur leurs frais de GSM.
Conseillers communaux : Du papier, des enveloppes avec en-tête « Conseiller communal », des cartes de visite, un montant forfaitaire mensuel de 25 € pour une connexion INTERNET au domicile.
5. **Frais de représentation :**
Bourgmestre : 3.000 € par an
Échevin : 1.000 € par an.
Les frais de représentation sont remboursés à posteriori sur présentation d'un justificatif contenant les informations complètes relatives au montant de la dépense et à sa raison d'être.

Peuvent entrer en ligne de compte comme frais de représentation des membres du collège des bourgmestre et échevins dans le sens de l'ordonnance du 12/01/2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, les dépenses suivantes :

- Les frais de restaurant exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour discuter d'un dossier qui relève de sa compétence ;
- Les frais exposés à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins pour la remise d'un prix dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction ;
- Les frais d'achats de fleurs et/ou de cadeaux offerts dans le cadre des relations publiques à l'initiative d'un membre du collège des bourgmestre et échevins et remis dans le cadre d'une organisation non communale en relation avec sa fonction.

LISTE DES VOYAGES

Madame Nathalie DE SWAEF, échevine, a participé à une mission au Marco (Sidi Bibi et Belfaa) pour le programme de coopération internationale communale du 28/11 au 05/12/2016.

Cette mission est subventionnée.